

# Rapport introductif



### Première partie

Il était tentant d'ouvrir ce rapport en revenant sur le conflit des retraites comme il y a trois ans déjà.

Rappelons-nous, le mercredi 10 novembre 2010, à 2 heures du matin, le Conseil Constitutionnel promulgait la loi sur la réforme des retraites au lendemain d'une huitième journée de manifestations ayant réunies 1,2 millions de personnes dans plus de 250 défilés !

Malgré le passage en force du gouvernement, tous les espoirs étaient encore permis, la lutte dans les professions et les territoires se poursuivait visant à l'ouverture de véritables négociations sur les retraites mais aussi à l'obtention de succès revendicatifs sur l'ensemble des questions de la Protection Sociale. Il est vrai que les décrets d'application se faisaient attendre, que les mesures d'âge n'entreraient en vigueur que six mois plus tard ... que le débat serait ré-ouvert en 2013 ... c'est-à-dire cette année.

Or, c'est dans une quasi indifférence que le 15 octobre dernier, les députés adoptaient en première lecture la réforme des retraites du gouvernement Ayrault, une réforme qui s'inscrit dans

la continuité des précédentes privilégiant la poursuite de l'allongement de la durée de cotisation ainsi que l'augmentation des cotisations salariales.

Et pourtant, notre Confédération, ses organisations ont dès le CCN de mai dernier impulsé la construction des mobilisations de la rentrée en programmant, entre autres et dès la première semaine de septembre, 4 grands meetings à Nantes, Paris, Montpellier et Lyon, meetings qui ont réuni plus de 10 000 syndiqués et mobilisé le corps militant sur les enjeux de la période : " retraite, emploi, salaires ". Ces meetings ne sont pas pour rien dans les mobilisations du 10 septembre, une réussite somme toute, qui ont rassemblé 370 000 manifestants dans plus de 200 manifestations à l'appel de la Cgt, FO, Solidaire et FSU. Pour notre part, notre engagement dans cette première journée d'action qui devait en appeler d'autres n'a pas été négligeable dépassant pour certaines de nos organisations le seul cadre militant dans un contexte difficile, rentrées scolaire et universitaire obligent. Or, de suites, il n'en fut quasiment rien : que dire de la journée d'action du 18 septembre avec les organisations de jeunesse qui en Île-de-France réunissait moins de 200 participants dont plus de 10 % relevaient de notre Fédération ! Que dire des rassemblements des 15 et 30 octobre dernier mais aussi des 19 et 26 novembre, cette dernière journée se structurant autour d'une centaine d'actions dans le pays ?

### Il est vrai que le contexte semble particulièrement compliqué :

- L'unité syndicale est réduite à sa portion congrue, la Cfdt, l'Unsa, la Cftc soutiennent la réforme. FO après la journée du 10 septembre a semblé tergiverser pour finalement décider unilatéralement de la journée du 15. Enfin Solidaires et la Fsu n'ont pas été à l'of-

fensive partout où ils pouvaient l'être. D'ailleurs, dans nos champs professionnels, l'unité syndicale, dans cette configuration, a été possible dans le supérieur et la recherche, les sports et la vie associative (tracts unitaires) mais irréalisable dans celui de l'enseignement scolaire, la Fsu refusant de participer à l'interfédérale proposée par FO. Ce positionnement de la Fsu doit nous interroger sur la démarche revendicative de cette organisation qui semble vouloir isoler la Cgt mais aussi Sud Éducation sur le champ de l'éducation nationale alors qu'elle poursuit le travail avec notre Confédération et Solidaires ... Il est vrai que les élections professionnelles se rapprochent (mais j'y reviendrai) !

- Du côté des salariés la priorité semble davantage accordée au problème de l'emploi (voir la hausse du chômage de 8,1 % en un an), l'envolée des licenciements économiques et des suppressions d'emplois lors des restructurations (900 nouveaux emplois supprimés chez Alcatel-Lucent, 889 chez GAD SAS, 231 chez Schneider Electric, 1826 à Air-France... la liste ne se veut pas exhaustive malheureusement). Davantage accordée au problème des salaires, alors que se multiplient les accords compétitivité / emploi dans la construction automobile (Renault, Peugeot) et leurs fournisseurs (Faurécia, Valéo, Gestamp etc.), les travaux publics (Poclair)... voire de la protection sociale, le projet de loi sur le financement de la sécurité sociale ayant été adopté le 29 octobre par l'Assemblée Nationale avec les émois que l'on connaît, projet qui confirme les 35 milliards d'euros d'abattements d'assiette et d'exonérations de cotisations sociales patronales sans aucun contrôle ni contrepartie. Reste que sur ce terrain de la protection sociale, une réforme d'ampleur semble devoir se dessiner l'an prochain.

- Enfin du côté de la Confédération l'heure est pour le moins à la confusion tant dans les prises de décisions que dans l'impulsion des mouvements à conduire, c'est ce qui ressort d'ailleurs tant des diverses réunions des organisations confédéralisées que du CCN. Il ne s'agit pas ici d'un quelconque procès envers la direction confédérale mais force est de constater que la Cgt n'en a pas fini avec la crise de succession de Bernard Thibault qui aura marqué la dernière année de son mandat et qui aura favorisé les tentations centrifuges.

On se doit, bien évidemment, de faire le parallèle avec notre organisation. Non pas qu'en fin de mandat j'aurais l'outrecuidance de me comparer à Bernard Thibault, je n'en ai d'ailleurs jamais eu la prétention, mais constatons que notre activité a largement pâti tout au long de ces trois dernières années des divisions nées de la volonté de quelques-uns de transformer des organisations de la Cgt au service d'une orientation jamais exprimée. Ainsi cette dernière période a-t-elle été marquée par des congrès plus ou moins extraordinaires qui dessinent encore aujourd'hui un avenir confus.

De ces divers épisodes on ne retiendra que l'inanité de jeux internes fort éloignés des préoccupations des syndiqués, des salariés à un moment où 57% de la population ne fait pas confiance aux syndicats pour défendre ses intérêts. Cette baisse de confiance est aussi présente chez les salariés même si la Cgt connaît une progression d'un point par rapport à 2012 à 51%, tout comme l'Unsa à l'inverse de la Cfdt, de FO et ... de la Fsu pour ce qui concerne nos champs d'intervention (Enquête Harris pour la Cgt, septembre 2013).

Notre progression en terme d'adhérents 25 051 syndiqués en octobre 2012 contre 24 817 en octobre 2011, progression qui se poursuit puisque

selon Cogetise nous avons 1 362 syndiqués de plus en 2013 qu'en 2012 de date à date ne doit pas nous masquer cette réalité. Dès lors...

Ce congrès doit être celui de l'unité retrouvée au sein de notre Fédération, une unité qui doit nous permettre de retrouver nos valeurs de solidarité et de fraternité au service des intérêts des travailleurs, des valeurs réaffirmées lors de la journée pour la défense des droits et des libertés syndicales le 5 novembre dernier à Roanne lors du procès en appel de 5 de nos camarades, une journée qui a rassemblé plusieurs milliers de salariés. Retrouver ces valeurs au moment où dans notre pays ces idéaux, sous la pression du Front National et de la Droite, sont bafoués, ce qui fait perdre au gouvernement socialiste, social démocrate..., je vous laisse le choix de sa définition, ses propres valeurs.

Ainsi, si dans le domaine des discriminations des avancées significatives sont à noter dans certains domaines, publication de la loi sur le mariage pour les couples de même sexe en mai dernier, réaffirmation de la nécessité de se doter de véritables moyens pour combattre les discriminations de genre en milieu scolaire à la rentrée de septembre par exemple, la politique conduite par Manuel Valls à l'égard des étrangers emboîte le pas de ses prédécesseurs au ministère de l'intérieur. Ses propos sur les Roms "incapables de s'intégrer", la poursuite des expulsions d'enfants de parents sans papiers - dont Léonarda, arrêtée lors d'une sortie scolaire et Khatchit, soutenus par les manifestations lycéennes, ne sont que des exemples emblématiques - illustrent les reniements d'un gouvernement qui, peu de temps après son installation, réaffirmait la place centrale de l'École facteur d'émancipation, d'égalité républicaine devant

conduire à l'intégration de tous. Rappelons-nous à ce sujet que Jean Marc Ayrault comptait parmi les premiers signataires de la pétition du RESF en mai 2006 qui commençait ainsi : " nous les prenons sous notre protection, nous ne laisserons pas commettre des infamies en notre nom.. ". C'est pour combattre cette politique et exiger la régularisation des sans-papiers scolarisés et de leurs familles, le retour des élèves expulsés, le changement de la loi que la Ferc s'est associée à l'appel unitaire du 16 novembre dernier.

Discriminatoire également le décret du 23 août 2013 qui exclut de l'accès aux concours de l'enseignement privé les ressortissants des pays hors Union Européenne. Un décret contre lequel, avec d'autres organisations - Solidaire notamment - et associations - le Gisti (Groupe d'information et de soutien des immigré(es), la LDH - nous avons déposé devant le Conseil d'État un recours en annulation accompagné d'un référé-suspension. L'audience du 14 novembre nous a donné raison : le décret est suspendu, le ministère contraint de rouvrir, pour une durée limitée, la période d'inscription aux concours.

Les conséquences de cette politique sont connues, c'est la Droite qui de nouveau embrasse les thèses du Front National, qui réclame pêle-mêle : le retour aux lois Pasqua de 1993 qui remettaient en cause le droit du sol (lois supprimées par Lionel Jospin en 1998), des mesures coercitives pour le regroupement familial, les aides médicales et sociales ... la redéfinition des accords de Schengen sur la libre circulation des personnes. Ce sont les fondements de la Nation qui sont remis en cause, c'est Renan qu'on assassine !

" La France est une république indivisible, laïque, démocratique et sociale " affirme le premier article de la Charte de la laïcité à l'école présentée par Vin-

cent Peillon le 9 septembre dernier à grands renforts médiatiques. Le gouvernement devrait faire sien cet article et se rappeler que la laïcité n'est pas une déferlante d'interdictions mais la condition de la liberté.

## Deuxième partie

Il n'y pas que sur les valeurs que le gouvernement a lâché prise. À peine nommé, Jean Marc Ayrault a inscrit son action dans le " traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance " (TSCG), un traité imposé aux Français et que François Hollande n'a pas renégoциé comme il s'y était engagé au cours de sa campagne. Ainsi, le nouveau pouvoir s'est inscrit dans la poursuite des politiques d'austérité qui trouvent leurs fondements dans l'affirmation de l'idéologie libérale et qui favorise la spéculation financière au détriment de l'investissement productif et des services publics. Preuve s'il en était besoin, le CAC 40 a retrouvé rapidement ses niveaux d'avant la crise des subprimes !

Et le budget 2014 enfonce encore un peu plus le clou, l'objectif étant de ramener le déficit à 3,6 % du Produit Intérieur Brut au lieu de 4,1 % cette année. Une fois encore, les dépenses de l'État et des collectivités territoriales se trouvent amputées de 9 milliards d'euros conduisant à la suppression de 13 000 postes de fonctionnaires, à la diminution de l'investissement public donc de l'activité économique et de l'emploi. Une fois encore, ce sont les ménages qui paient la note à travers notamment la hausse des taux de TVA qui s'ajoute à celle des cotisations retraites.

À l'inverse, les employeurs voient la pression fiscale s'alléger de vingt milliards grâce au crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) qui s'ajoute aux 172 milliards d'exonérations sociales.

Ce crédit d'impôt, loin des attentes initiales, profite aux grandes entreprises, à la restauration, au commerce, aux banques... autant de secteurs non "exposés " à la différence de l'industrie qui n'en bénéficie qu'à hauteur de 20 %. Comme le crédit impôt recherche, le CICE représente avant tout un effet d'aubaine pour les entreprises.

*"Hollande président des patrons "* titrait récemment une certaine presse pointant, entre autres, l'abandon de l'encadrement de la rémunération des patrons, le recul sur la soumission au barème de l'impôt sur le revenu des plus-values de cession d'actions des entrepreneurs de l'économie numérique face à l'agitation des "Pigeons", enfin plus récemment le recul sur l'éco-taxe à l'issue de la manifestation du 2 novembre à Quimper initiée par le patronat.

Aujourd'hui, les attaques populistes conduites contre l'impôt ont contraint le premier ministre à proposer (je cite) " une remise à plat, en toute transparence, de notre système fiscal " et à recevoir lundi dernier les organisations syndicales et patronales. Rappelons ici que pour la Cgt il est nécessaire de réhabiliter l'impôt, de lui redonner son sens, de faire contribuer chaque acteur, entreprises comme particuliers, en fonction de ses capacités contributives, au financement des dépenses publiques. Cela passe par un impôt sur le revenu plus progressif, un renforcement de l'impôt sur la fortune, la fin de l'évasion fiscale et des paradis fiscaux, une réforme de la fiscalité locale, le réexamen de l'impôt sur les sociétés.

C'est aussi à l'aune des budgets ministériels que nous pouvons, pour partie, revenir sur les politiques mises en œuvre dans nos champs d'intervention. Mais avant d'appréhender ces grands secteurs, quelques mots sur un

sujet d'importance au regard de la structuration de notre fédération. Le 4 novembre dernier, Bernard Pêcheur remettait son rapport sur l'avenir de la Fonction publique au premier ministre. Si ce rapport ne semble pas devoir remettre en cause le choix d'une fonction publique statutaire, d'une fonction publique de carrière, il se propose d'en repenser totalement l'organisation, de revoir l'architecture de la carrière des agents en s'attaquant aux parcours professionnels, à la formation professionnelle, aux rémunérations, à la mobilité, de rénover les grilles salariales considérées comme totalement obsolètes. L'ouverture des premières négociations est annoncée pour le 5 décembre prochain. Nul doute que la prochaine direction de notre organisation suivra attentivement ce dossier.

Dans le domaine de l'Éducation, l'étude PISA 2013 à paraître demain (3 décembre) devrait confirmer le décrochage total de la France en matière de réussite des élèves selon Vincent Peillon, un décrochage déjà pointé l'an passé qui s'exprimait par la diminution du taux de scolarisation des 15-19 ans à la différence des pays voisins. Ainsi, notre pays deviendrait celui dans lequel les inégalités scolaires s'accroissent le plus. Cette situation s'explique bien évidemment par les choix budgétaires conduits ces dernières années par les divers gouvernements. Ainsi, si la France a investi plus de 6% de son PIB dans l'éducation entre 2000 et 2009, l'augmentation des dépenses pour l'enseignement scolaire a été inférieure à 10 % à la différence de ses voisins où ces dépenses ont progressé de 16 % !

Les budgets 2013 et 2014 de l'Enseignement scolaire traduisent donc d'une part le nécessaire rattrapage du retard accumulé par la France en ce domaine mais aussi l'affichage d'une

Éducation reconnue comme prioritaire par le nouveau gouvernement.

Le ministre s'est donc attaché à publier dès cet été une nouvelle loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République - sur laquelle permettez-moi de ne pas m'étendre puisque la troisième résolution de notre projet de document d'orientation aborde largement cette question à laquelle fait suite la mise en place dès cette rentrée de multiples groupes de travail pour "réformer" les métiers des personnels enseignants et d'éducation mais aussi ceux des personnels de direction, d'inspection, administratifs et médico-sociaux.

Le ministre Vincent Peillon entend "identifier les missions, les objectifs pédagogiques, avant de parler du statut, du nombre d'heures et de la rémunération" de ces personnels. À la veille des élections professionnelles, nul doute que ces questions seront au cœur de la campagne.

Mais l'actualité de cette rentrée s'est principalement focalisée sur la question de la modification des rythmes scolaires, une réforme qui ne concerne aujourd'hui que 22 % des élèves. L'objectif du "un sur deux" avancé à l'automne dernier par Vincent Peillon est loin d'être atteint. Force est de constater qu'en l'état, cette décision correspond plus à une volonté de territorialisation de l'École et ne semble pas avoir les effets positifs affichés. D'autant qu'en l'absence d'une véritable gratuité des activités périscolaires, les inégalités sociales et territoriales entre les enfants s'accroissent et que la question du financement des activités périscolaires devient un enjeu vital pour les communes.

Les personnels ne s'y trompent pas d'ailleurs, personnels qui ont participé nombreux aux mouvements de grèves et de manifestations des 12, 13, 14 novembre à l'appel d'une intersyndica-

le - éducation /territoriaux - tenue à l'initiative de la Cgt éduc'action. Ce mouvement qui a rassemblé plus de 50 000 personnes a été rejoint dans certains lieux par nos camarades de l'éducation populaire eux aussi largement impactés par cette réforme à la différence de quelques employeurs associatifs qui ne voient dans cette modification des rythmes scolaires qu'une rentrée d'argent supplémentaire.

Il est vrai que le budget du ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative est lui revu à la baisse hormis le programme " promotion du sport de haut niveau " conséquence des engagements de Valérie Fourneyron vis-à-vis des fédérations et du Comité national olympique et sportif français, et le programme " actions particulières en direction de la jeunesse "... dont le contenu reste à définir !

Les suites de ce mouvement, nous les connaissons puisqu' une nouvelle journée d'action est prévue le 5 décembre et que le Snuipp-FSU resté jusqu'ici dans l'expectative a décidé d'appeler à l'action sans pour autant rejoindre l'intersyndicale nationale.

Du côté de l'enseignement supérieur et de la recherche, l'heure est à la continuité avec les politiques précédentes. Le budget 2014 ouvre la voie à une trentaine de regroupements devant réunir l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur sur le territoire national. Et ce malgré le déficit chronique de maints établissements depuis que ces derniers se sont vus transférer la masse salariale. Aujourd'hui les directions d'universités imposent l'austérité, réduisant leur offre de formation tout en développant les formations disponibles sous forme numérique, réduisant le budget de leurs laboratoires, gelant les postes, licen-

ciant les CDD... cherchant enfin des financements extérieurs (fonds privés, contrats de recherche...). Ces directions sont également tentées de trier leurs étudiants et d'augmenter considérablement les frais à leur charge. Ainsi, 24 universités imposent des frais d'inscriptions illégaux conduisant à une réduction drastique du nombre d'étudiants dont certains optent pour le privé comme le montre une enquête de l'UNEF : 32,2% des bacheliers suivent des cours en faculté aujourd'hui contre 39,1% en 2005, alors que la progression des étudiants dans le privé a augmenté de 32% au cours de cette période.

La régulation territoriale - le terme de cohérence nationale n'est plus employé semble-t-il ? - s'établira par un contrat de site entre l'État et les établissements regroupés. Un contrat qui, selon le ministère, favorisera le dialogue avec les régions et les organismes de recherche. Des organismes qui voient eux aussi leurs budgets baisser, malgré un statut de " domaine protégé " rappelé encore récemment par Geneviève Fioraso ce qui se traduira par des pertes d'emplois, le maintien de la précarité de nombre des personnels, l'obligation d'aller chercher des financements ailleurs, voire de se soumettre aux intérêts des industries.

Il en va de même au ministère de la Culture qui voit son budget ramené à son niveau d'avant 1981 consacrant une nouvelle fois des suppressions d'emplois, la mise en concurrence de pans entiers du service public de la Culture... il est loin le temps où le candidat Hollande défendait la sanctuarisation du budget de ce ministère ! C'est ce qu'ont dénoncé nos camarades le 19 novembre dernier.

On ne saurait terminer ce rapide tour d'horizon sans s'arrêter un instant sur

les enjeux de la formation professionnelle alors que se déroule la troisième négociation interprofessionnelle après celles de 2003 et de 2009, cette dernière n'ayant pas encore produit tous ses effets.

Encore une fois c'est le gouvernement qui a pris l'initiative de cette négociation alors qu'aucune organisation ne l'a réclamée. Il est vrai que le financement de la formation - voir les demandes du Medef de mettre fin à l'obligation légale - est au cœur de la future loi qui devrait inclure un volet démocratie sociale... preuve s'il en était besoin que les enjeux réels dépassent largement la seule formation des salariés.

Rappelons ici que pour la Cgt cette négociation ne peut s'en tenir au seul volet du financement et qu'elle devrait permettre de corriger les inégalités d'accès à la formation des publics les plus fragiles, de concourir à la mise en œuvre d'une sécurité sociale professionnelle, de reconnaître la formation comme vecteur de développement économique des secteurs d'activité et des territoires.

Parallèlement à cette négociation, deux concertations, l'une sur l'apprentissage, l'autre sur la formation dans les territoires se déroulent. L'antienne de porter à 500 000 le nombre d'apprentis d'ici à 2017 n'est guère originale mais elle ne peut nous satisfaire dès lors qu'il s'agit d'un développement quantitatif de l'apprentissage bâti sur une logique de mise en concurrence avec la formation initiale sous statut scolaire.

Cette politique qui accompagne le Medef dans sa volonté de reprendre la main sur la formation professionnelle ne répond ni aux besoins des jeunes, ni aux intérêts des salariés. Elle trouve son expression pour partie dans la mise en place des campus des métiers qui tendent à mettre en place l'appren-

tissage, du secondaire au supérieur, au cœur du dispositif de formation.

Les Régions, qui ont progressivement pris la responsabilité de la carte des formations depuis les lois de décentralisation, sont au centre de la mise en place de cette politique d'autant qu'à terme elles auront la responsabilité de la répartition de 55 % de la taxe d'apprentissage collectée.

Ainsi, alors que nombre de Français étaient en l'attente de transformations majeures au regard des politiques conduites précédemment, force est de constater que celles-ci ne sont pas intervenues et que l'exposé qui vient d'être fait n'est guère éloigné de celui que je vous tenais à Montdidier, il y a trois ans dans un tout autre contexte pourtant.

Et comme il y a trois ans je pourrais donc conclure cette partie en rappelant que les bouleversements de notre société appellent des réponses du monde politique, mais aussi du monde du travail et de ses organisations syndicales... de notre fédération entre autre.

## Troisième partie

Les qualités d'expertise de notre fédération ne sont plus à démontrer dès lors que nous savons les mettre en commun. Notre progression en terme d'adhérents, notre audience auprès des salariés comme je l'ai dit précédemment sont là pour le prouver. Pour autant nous ne pouvons nous contenter d'en rester là.

Demain 5,5 millions d'agents publics répartis sur trois versants l'État, la territoriale, l'hospitalière seront appelés à voter. Pour la seule fonction publique de l'État ce sont 2,3 millions d'agents qui seront concernés dont plus de la moitié relève de nos champs. Il y a trois ans le taux de participation s'élevait à 53 % pour la partie État et dans



L'Éducation Nationale seuls 40 % des personnels avaient participé aux divers scrutins. Il est vrai que le choix du vote informatique a occasionné de lourds dysfonctionnements et empêché de nombreux salariés de voter. Pour autant n'oublions pas que celui-ci est maintenu !

Les dernières élections, dans le secteur public, ont confirmé, voire conforté la place de première organisation de nos organisations fédérées, au ministère de la Culture, dans nos grands Epst - Cnrs, Inra - dans les Crous. Dans l'enseignement supérieur FERC Sup a fait une entrée remarquable au Conseil National des Universités après une percée réussie lors des élections du Comité technique paritaire des universités en 2010 et du CNESER en 2011.

En revanche, ces élections ont été manquées au ministère de la Santé de la Jeunesse et des Sports, un ratage dû pour une large partie aux problèmes internes de nos organisations Cgt. La représentativité de ces divers secteurs - hormis au ministère de la Culture - n'a pas été calculée à partir d'un vote à un comité technique. Il en ira différemment l'an prochain y compris au ministère de la Jeunesse, des Sports, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative qui sera doté d'un tel comité suite à l'action unitaire des organisations syndicales à laquelle la Ferc et son syndicat le Snpjs ont participé.

Dans l'enseignement scolaire, la représentativité a été gagnée en 2011 mais des incertitudes planent pour le prochain scrutin. Cette réalité recouvre également le champ de l'enseignement privé. De fait cette problématique se pose pour l'ensemble des syndicats qui interviennent sur le champ des personnels enseignants.

Notre confédération qui a décidé de s'investir dans ces élections a fait du

déploiement en direction des salariés de l'éducation une de ses priorités.

De notre côté, un groupe de travail fédéral a été mis en place. Il faut maintenant qu'il définisse ses priorités et se mette en mouvement pour accompagner les syndicats, là où les besoins sont exprimés, dans la recherche de candidats, la constitution des listes, la propagande. Accompagné car la campagne relève avant tout des syndicats tant la proximité et l'activité sur le terrain sont les conditions essentielles de la réussite de ces élections. Des élections qui sont aussi des moments de vérité liés directement à nos pratiques syndicales.

D'où la nécessité d'y aller tous ensemble, de mutualiser nos forces et nos ressources.

Derrière ces élections ce n'est pas seulement la représentativité de tel ou tel syndicat de notre fédération qui est en jeu mais celle de toute la Cgt qui pour l'heure maintient son statut de première organisation.

À ce titre nous devons aussi nous intéresser aux élections dans le privé, nos diverses organisations fédérées de ce secteur rayonnant sur près de 700 000 salariés si les chiffres donnés par la confédération sont exacts.

La représentativité de notre fédération est de 14,2 % pour ce secteur ce qui la place en troisième position derrière la Cfdt (35 %) et FO (16 %) ... une place de mieux que dans les champs du public.

Depuis janvier 2013, nous sommes entrés dans le deuxième cycle de la mesure d'audience des organisations syndicales tant au niveau des branches qu'au niveau national et interprofessionnel, cycle qui se terminera en décembre 2016.

Nos camarades de l'Ug Ferc-Cgt des Mjc ont d'ailleurs déjà goûté à cette nouvelle phase. Et malgré un contexte défavorable, redressement judiciaire

de la Fédération Française des Mjc, collusion entre l'employeur et les organisations Cfdt et Sud pour isoler la Cgt, avec 45,60 % des suffrages cette dernière reste la première organisation syndicale représentative dans l'entreprise.

Ces élections doivent être aussi l'occasion de réaffirmer notre appartenance à une organisation interprofessionnelle, ce qui doit nous conduire, en s'appuyant sur notre mode de vie fondé sur le fédéralisme à des rapprochements, des convergences, des initiatives communes au sein de notre fédération mais aussi avec toute la Cgt pour répondre aux nécessités revendicatives d'aujourd'hui.

Ainsi et pour conclure, permettez moi de citer Thierry Lepaon : "*Le fédéralisme n'est pas simplement une addition d'adhérents, une addition de personnes, une addition de professions, une addition de territoires. Le fédéralisme implique pour chaque syndiqué, chaque salarié le dépassement de sa situation immédiate, la rupture avec le corporatisme. C'est par le refus de l'autonomie et l'affirmation qu'ils ont des intérêts communs, que les salariés se solidarisent et s'organisent*".

La diversité de notre fédération reste une force, n'en faisons pas une faiblesse. Ne transformons pas cette richesse en opposition stérile dans cette période où l'unité est nécessaire et vitale, attendue par nombre de salariés, d'adhérents de notre CGT.

**Vive la Ferc-Cgt,**

**Vive la Cgt !**

Richard BERAUD